

Note d'informations REVEO

Compétent en travaux d'électrification (dissimulation de réseaux), d'éclairage public ou bien télécom, notre syndicat départemental (353 communes en janvier 2017) a pris la compétence IRVE en janvier 2015. Suite à une étude de faisabilité réalisée par le cabinet Greenovia (filiale de la poste), les élus du syndicat ont validé un schéma départemental de 145 bornes accélérées et 4 rapides, d'ici le 31/12/2017.

Au total, 90 communes ont répondu favorablement à notre projet financé par l'Ademe dans le cadre du projet d'investissements d'avenir. Pour rappel, le SMEG a reçu un accord de principe de 918 000 € d'aides sur un total de quasiment 2 millions d'euro d'investissements. Le reste étant à la charge du syndicat avec une contribution de la commune.

A travers ce déploiement, l'objectif du SMEG est de faire du véhicule électrique un élément central de la mobilité de demain. Pour y parvenir, le syndicat a participé à une démarche collective innovante. En effet, neuf syndicats d'électricité de la région Occitanie et les métropoles de Montpellier et Toulouse ont agi de concert pour proposer aux usagers un service unifié sur l'ensemble du territoire avec des bornes espacées de 30 à 50 km maximum pour un maillage optimal du territoire (925 bornes). Ces bornes permettant la recharge des véhicules et vélos, garantiront dans un futur proche, l'interopérabilité avec les départements voisins.

Les travaux de raccordements sont réalisés par Enedis et les travaux de pose, maintenance et monétique par l'entreprise Bouygues Energies Services. En interne, le syndicat s'est renforcé par le recrutement d'un chargé de missions pour suivre le déploiement de cette opération.

Un tarif unique :

Le coût de recharge est à 1.50 € TTC pour les abonnés (abonnement à 12€ TTC / an) et de 3 € TTC pour les non abonnés jusqu'à la première heure de charge. Au-delà, le tarif est décompté à la minute (1,50 € TTC / heure, soit 0.025 € la minute, abonné ou pas). Ce tarif est identique pour l'ensemble de la région Occitanie.

Une simplicité de paiement :

Par le biais du site internet, www.reveocharge.com, l'utilisateur dispose d'un accès pour gérer son compte en ligne. Pour faciliter le paiement de la charge, l'utilisateur bénéficie soit d'une carte d'abonnement ou bien d'une application mobile nommée Révéo, disponible sur Android & Ios. Cette application permet à l'usager de connaître l'emplacement et la disponibilité de la borne la plus proche.

La borne :

De marque Cahors, elle dispose de deux points de charge (soit possibilité de recharger deux véhicules en simultanée), avec 3 socles de prises de chaque côté (domestique, T2 et T3). Avec un temps de charge autour de 2 heures selon les véhicules, elle a pour vocation de rassurer les utilisateurs de véhicules électriques en leur permettant de faire l'appoint de carburant alternatif.

